



## **PROGRAMME DE FORMATION AIPR Concepteur**

### **Public formation AIPR concepteur**

Opérateur : Exécutant de travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics. Exécutants de travaux urgents dispensés de DT et DICT.

### **Objectifs de l'AIPR pour concepteur**

A l'issue de la formation, le stagiaire aura appris la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux, ses connaissances du Guide technique, identifier les risques métier pour adapter vos méthodes de travail, préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

**Durée** : 7 h sur une journée.

**Nombre de participant** : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 10

**Délai d'accès** : 11 jours ouvrés avant la date de début de la formation. Et si c'est à moins de 11 jours ouvrés veuillez nous contacter avant toute démarche

**Responsable pédagogique** : Cheikh DIOP

**Lieu de la formation** : FP ACADEMIE

**Accessibilité aux personnes handicapées** : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

### **Moyens pédagogiques** :

Salle adaptée, paperboard, moyens audiovisuels, appropriés aux sujets traités : diaporamas, vidéo, PowerPoint. Les intervenant ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Supports de formations remis : Livrets récapitulatifs



### **Méthodes pédagogiques :**

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues. Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire. Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage

### **Contenu de la formation :**

#### 1- Partie théorique (6 heures)

- L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux :
- La réglementation DT – DICT – Principaux points de repères
- La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) – Evaluation
- Définitions et glossaire
- Les différents acteurs de la réforme DT – DICT
- Les types de réseaux concernés (DT – DICT) – Les cas de dispense
- Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes) – Evaluation
- L'exécution des travaux
  - Le marquage-piquetage – Evaluation
  - Cas particulier des travaux urgents – « ATU » – Evaluation
  - Application du « guide technique » – Evaluation
  - La reconnaissance sur le terrain – Evaluation
  - En cas de dommage, d'arrêt de chantier... – Evaluation

#### 2- Examen QCM (1 heure)

- Examen de compétences par QCM AIPR sur tablettes numériques fournies par FP ACADEMIE ou postes informatiques du client